

DÉCLARATION PAR UN RÉSIDENT D'UN COMPTE D'ACTIFS NUMÉRIQUES OUVERT, DÉTENU, UTILISÉ OU CLOS À L'ÉTRANGER

(Code général des impôts : Art. 1649 bis C ; Art 1736 X)

1. IDENTITÉ DU (OU DES) DÉCLARANT(S)

- Nom patronymique (et nom d'usage, s'il y a lieu), prénoms, date et lieu de naissance du (ou des) déclarant(s) :
.....
- Domicile :
.....
- Qualité :

2. VOUS (OU L'UN DES MEMBRES DE VOTRE FOYER FISCAL) ⁽¹⁾ ÊTES TITULAIRE D'UN COMPTE D'ACTIFS NUMÉRIQUES OUVERT, DÉTENU, UTILISÉ OU CLOS À L'ÉTRANGER

2.1. Et vous (ou l'un des membres de votre foyer fiscal) ⁽¹⁾ êtes une personne physique n'agissant pas en qualité d'exploitant d'une activité donnant lieu à déclaration spécifique de résultats

- Nom patronymique, prénoms, date et lieu de naissance, domicile du (ou des) titulaire(s) du compte :
.....
.....

2.2. Et vous (ou l'un des membres de votre foyer fiscal) ⁽¹⁾ êtes une personne physique agissant en qualité d'exploitant d'une activité donnant lieu à déclaration spécifique de résultats ou une personne morale ⁽²⁾

- Forme juridique de votre entreprise : ⁽³⁾
- Nom patronymique, prénoms, date et lieu de naissance, domicile du (ou des) titulaire(s) du compte :
.....
.....
- Désignation ou raison sociale du titulaire du compte ⁽²⁾ :
.....
- Numéro SIRET :
- Adresse du lieu d'activité, du siège social ou du principal établissement ⁽²⁾:
.....

3. VOUS (OU L'UN DES MEMBRES DE VOTRE FOYER FISCAL) ⁽¹⁾ ÊTES BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCURATION SUR UN COMPTE D'ACTIFS NUMÉRIQUES OUVERT, DÉTENU, UTILISÉ OU CLOS À L'ÉTRANGER *

3.1. Et vous (ou l'un des membres de votre foyer fiscal) ⁽¹⁾ êtes une personne physique n'agissant pas en qualité d'exploitant d'une activité donnant lieu à déclaration spécifique de résultats

- Nom patronymique, prénoms, date et lieu de naissance, domicile du (ou des) titulaire(s) de la procuration :
.....
.....

* sauf si cette procuration est utilisée au profit exclusif d'un non-résident.

3.2. Et vous (ou l'un des membres de votre foyer fiscal)⁽¹⁾ êtes une personne physique agissant en qualité d'exploitant d'une activité donnant lieu à déclaration spécifique de résultats ou d'une personne morale ⁽²⁾

Forme juridique de votre entreprise : ⁽³⁾

- Nom patronymique, prénoms ou désignation, date et lieu de naissance, domicile du (ou des) titulaire(s) de la procuration :

.....
.....

- Désignation ou raison sociale du titulaire de la procuration ⁽²⁾ :

.....

- Numéro SIRET :

- Adresse du lieu d'activité, du siège social ou du principal établissement ⁽²⁾:

.....

3.3. Renseignements concernant le titulaire du compte d'actifs numériques ouvert, détenu, utilisé ou clos à l'étranger sur lequel vous bénéficiez d'une procuration

- Nom patronymique, prénoms, date et lieu de naissance, domicile (n°, rue, commune, pays) du (ou des) titulaire(s) du compte :

.....
.....

- Désignation ou raison sociale du titulaire du compte ⁽²⁾ :

.....

- Numéro SIRET ou identifiant ⁽²⁾ :

- Adresse du lieu d'activité, du siège social ou du principal établissement ⁽²⁾ :

.....

4. DÉSIGNATION DU COMPTE D'ACTIFS NUMÉRIQUES OUVERT, DÉTENU, UTILISÉ OU CLOS À L'ÉTRANGER

- Intitulé du compte :

- Désignation de l'établissement, l'organisme, l'administration ou la personne gestionnaire du compte :

.....

- Complément de désignation ⁽⁴⁾ :

- Adresse (n° et rue) :

- Commune et pays :

- Numéro de compte :

- Caractéristiques du compte :

- Date d'ouverture ⁽⁵⁾ : jour mois année Date de clôture ⁽⁵⁾ : jour mois année

- Adresse communiquée à l'établissement, l'organisme, l'administration ou la personne gestionnaire du compte lorsqu'elle diffère de celles indiquées ci-dessus :

.....
.....

Fait à, le

Nom(s) du (ou des) titulaire(s) du compte, membre(s) ou rattaché(s) au foyer fiscal :

Nom(s) du (ou des) déclarant(s) :

.....

Signature(s) du (ou des) titulaire(s) :

Signature(s) du (ou des) déclarant(s) :

(1) Y compris personne rattachée à votre foyer fiscal.

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Compléter par les codes correspondants (cf. notice).

(4) Préciser, le cas échéant, l'url du site internet.

(5) Si elle est intervenue au cours de l'année n.

NOTICE

En application de l'article 1649 bis C du Code général des impôts, issu de la loi de finances pour 2019 (loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018), les personnes physiques, les associations et les sociétés n'ayant pas la forme commerciale, domiciliées ou établies en France, sont tenues de déclarer, en même temps que leur déclaration de revenus ou de résultats, les références des **comptes d'actifs numériques mentionnés à l'article 150 VH bis du Code général des impôts** ouverts, détenus, utilisés ou clos à **l'étranger** au cours de l'année au titre de laquelle les revenus ou les résultats sont déclarés (année *n*).

Une déclaration doit être souscrite **pour chacun** des comptes d'actifs numériques concernés.

PERSONNES TENUES D'EFFECTUER LA DÉCLARATION

La présente déclaration doit être souscrite par les personnes définies ci-dessous qui sont **domiciliées ou établies en France** :

- les personnes physiques : c'est-à-dire vous-même, l'un des membres de votre foyer fiscal ou une personne rattachée à votre foyer ;
- les associations, quel que soit leur régime juridique ou fiscal ;
- les sociétés n'ayant pas la forme commerciale, c'est-à-dire toutes les sociétés, autres que les sociétés anonymes (SA), à responsabilité limitée (SARL) et en commandite par actions (SCA).

La France s'entend de la métropole et des départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte).

Sont également soumises à cette obligation les personnes de nationalité française qui ont établi à Monaco leur résidence habituelle à compter du 14 octobre 1957.

La déclaration concerne tout compte d'actifs numériques ouvert, détenu, clôturé ou utilisé à l'étranger, pendant tout ou partie de l'année *n*, ou de l'exercice clos en *n* que le déclarant agisse en qualité de titulaire ou de bénéficiaire d'une procuration pour lui-même ou pour une personne ayant la qualité de résident.

Vous devez obligatoirement remplir les cadres 1 et 4 de la déclaration et, selon votre situation, le cadre 2 ou 3.

CADRE 1 : IDENTITÉ DU (OU DES) DÉCLARANT(S)

(À servir dans tous les cas)

- **Identité** du déclarant : en principe, il n'y a qu'un déclarant. Il est fait exception à cette règle lorsque la déclaration est déposée par les époux d'un même foyer fiscal.
- **Qualité** : à remplir dans le cas où le déclarant agit pour le compte d'un membre de son foyer fiscal, d'une personne rattachée à ce foyer ou pour le compte d'un tiers **extérieur** au foyer fiscal en qualité de représentant légal d'une personne physique (tuteur, curateur, mandataire, etc.), d'une entreprise ou d'une personne morale (gérant, mandataire, administrateur, liquidateur, etc.).

CADRE 4 : NATURE DES COMPTES QUI DOIVENT ÊTRE DÉCLARÉS

Les comptes d'actifs numériques à déclarer sont ceux ouverts hors de France auprès de toute personne de droit privé ou public qui reçoit habituellement en dépôt des actifs numériques mentionnés à l'article 150 VH bis du code général des impôts.

Une déclaration doit être souscrite pour chaque compte d'actifs numériques ouvert, détenu, utilisé ou clos à l'étranger à compter du 1^{er} janvier *n*. On indiquera la désignation de l'établissement, le numéro de compte et ses caractéristiques : usage (utilisation à titre privé ou professionnel, à titre privé et professionnel), type (compte simple, compte joint ou compte collectif, c'est-à-dire ouvert au nom de plusieurs titulaires), et adresse communiquée au gestionnaire du compte si elle est différente de celles indiquées au cadre 2 ou 3.

Vous êtes titulaire d'un compte d'actifs numériques ouvert, détenu, utilisé ou clos à l'étranger : vous devez remplir les rubriques prévues au cadre 2 (2.1 ou 2.2 selon le cas).

- Le cadre 2.1 est utilisé par les personnes physiques, l'un des membres de leur foyer fiscal ou personne rattachée à ce foyer qui n'agissent pas en qualité d'exploitants d'une activité donnant lieu à déclaration spécifique de résultats.
- Le cadre 2.2 est utilisé par les personnes physiques agissant en qualité d'exploitants d'une activité donnant lieu à déclaration spécifique de résultats (activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole, non commerciale...) ainsi que par les associations et sociétés visées ci-dessus.

Vous bénéficiez d'une procuration sur un compte d'actifs numériques ouvert à l'étranger pour vous-même ou pour une personne ayant la qualité de résident : vous devez remplir les rubriques prévues au cadre 3 (3.1 ou 3.2 et 3.3).

À la rubrique 3.1 ou 3.2 doivent être mentionnées les indications relatives aux bénéficiaires de procuration.

- Le cadre 3.1 est utilisé par les personnes physiques ou l'un des membres de leur foyer fiscal ou une personne rattachée à leur foyer qui n'agissent pas en qualité d'exploitants d'une activité donnant lieu à déclaration spécifique de résultats.
- Le cadre 3.2 est utilisé par les personnes physiques agissant en qualité d'exploitants d'une activité donnant lieu à déclaration spécifique de résultats ainsi que par les associations et sociétés visées ci-dessus.

À la rubrique 3.3 doivent être mentionnées les indications relatives au(x) titulaire(s) du compte d'actifs numériques ouvert à l'étranger, qu'il(s) soi(en)t Français ou étranger(s).

Lorsque le cadre 2.2 ou 3.2 est utilisé, la forme juridique de l'entreprise doit être précisée selon les codes suivants :

01	Entreprise individuelle	04	SCS	08	SCP
02	Établissement d'une société étrangère	05	ASSOC	09	SCM
03	SNC	06	GIE	10	Autre
		07	SCI		

DATE ET LIEU DE DÉPÔT DE LA DÉCLARATION

Pour les particuliers, qu'ils agissent ou non en qualité d'exploitants d'une activité donnant lieu à déclaration spécifique de résultats, la présente déclaration, **datée et signée par le (ou les) déclarant(s) et le (ou les) titulaire(s) du compte, membre(s) ou rattaché(s) au foyer fiscal**, doit être jointe à la déclaration de revenus n° 2042 souscrite auprès du service des impôts des particuliers dont dépend leur domicile. Lorsque le déclarant agit pour le compte d'un tiers extérieur au foyer fiscal, la déclaration est déposée auprès du service des impôts des particuliers dont dépend ce tiers. Lorsque la déclaration de revenus est souscrite en ligne sur impots.gouv.fr, la déclaration n° 3916-bis est également remplie en ligne.

Pour les associations et sociétés n'ayant pas la forme commerciale, cette déclaration, **datée et signée par leur représentant légal**, doit être jointe à la déclaration de résultats souscrite auprès du service des impôts des entreprises dont dépend le lieu de l'activité, ou, selon le cas, le principal établissement ou le siège social.

Toute omission ou inexactitude dans l'accomplissement de vos obligations vous expose à une amende de 750 € par compte non déclaré ou de 125 € par omission ou inexactitude, dans la limite de 10 000 € par déclaration.

Les montants de 750 € et 125 € mentionnés ci-avant sont respectivement portés à 1 500 € et 250 € lorsque la valeur vénale des comptes d'actifs numériques ouverts, détenus, utilisés ou clos auprès d'entreprises, personnes morales, institutions ou organismes établis à l'étranger est supérieure à 50 000 € à un moment quelconque de l'année concernée.